

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET
18 – SUBVENTION ADEME AUDIT ENERGETIQUE

N° 2014-09-18
NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 2

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

En séance du conseil municipal du 26 mai 2014 les élus de Treillières ont choisi d'avoir recours à un Conseil d'orientation énergétique (COE) pour l'ensemble des bâtiments communaux. Véritable schéma directeur énergétique, le COE, mis en place par l'ADEME, est un outil d'aide à la décision dans la gestion du patrimoine communal.

Après consultation auprès de prestataires spécialisés, c'est le bureau d'études AKAJOULE qui a été missionné pour réaliser cette étude sur l'ensemble des 24 bâtiments communaux. Une fois l'ensemble des données traitées et les bâtiments visités, le rapport final d'étude a été remis et présenté au comité de pilotage le 11 septembre 2014. Ce rapport est composé des éléments suivants :

- Un tableau de bord des consommations énergétiques permettant de comparer les consommations annuelles par bâtiment.
- Une fiche technique par bâtiment avec descriptif du bâti et des équipements destinés au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et au renouvellement d'air.
- Un plan d'actions à court et moyen termes.

Tous ces outils vont permettre aux techniciens de suivre les consommations énergétiques et de mesurer les gains effectués en fonction des investissements réalisés. Lors de l'élaboration du budget 2015, le plan d'actions va permettre aux élus de se positionner sur des investissements prioritaires en fonction des projets.

Ainsi, l'ancienne Maison « Chesneau » sise 2 place de l'Eglise, acquise par la commune en 2013, a été identifiée comme bâtiment nécessitant un audit énergétique. Compte tenu du projet de création de deux logements temporaires, le bureau d'étude a préconisé la réalisation d'un audit pour optimiser les travaux de rénovation à venir. Avec cette analyse détaillée des données du bâtiment, les élus pourront, en connaissance de cause choisir un programme d'intervention adapté.

Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140929-DE-2014-09-18-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014

La prise en charge de cet audit énergétique peut être partagée avec l'ADEME, qui, dans le cadre de la relance de sa politique de maîtrise de l'énergie, souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE DEMANDER à l'ADEME une aide financière pour effectuer cet audit énergétique.

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

